



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 15/13



F 067827

Rési code :

Antwerpen-Limburg  
Brabant

tél : 03 221 86 11  
tél : 02 674 57 11

Oost & West -Vlaanderen  
Wallonie

tél : 09 244 77 11  
tél : 081 432 611

1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux ; Installation ; Propriétaire / gestionnaire ; Nom, Prénom ; Adresse ; N° carte d'identité ; N° TVA ; Bases de l'examen ;

Art 270 : mise en usage, modification, extension, Art 271 : périodique, Art 276 : renforcement, Art 276bis : vente d'une unité d'habitation, Art 86, Art 87, Art 88, Unité d'habitation, Unité de travail domestique, Parties communes, Unité de travail

Données générales de l'installation électrique ; EAN, SEAN non communiqué, Compt. kWh non placé, Conçue pour U<sub>n</sub>, Courant nominal maximum (A), Câble d'alimentation tableau principal, Dispositif diff. gén., Nombre de tableaux, Nombre de circuits terminaux

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés ; Contacts dir., Contacts indir., Montage, Appareils, Matériel, Résistance de dispersion de la prise de terre, Isolement général, Continuité de terre, Le dispositif différentiel général

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso) ; Nouvele installation, Installation existante, Remarques, Visa GRD ou mandataire

Conclusion(s) ; La nouvelle installation est conforme, L'installation existante est conforme, L'installation électrique doit être recontrôlée avant

Agent visiteur ; Nom, Agent n°, Date, Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) ; Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.



### RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE LOUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur : Assida Mahammed  
 Adresse : 73 Grand Rue  
61800 Concarneau

Organisme de contrôle : Veneth Inspecteur : Rozza  
 Référence : 0352730 Tél : 02 97 30

Organisme de contrôle : Adresse : 36  
9 rue de la Gare  
61800 Concarneau  
 Date du contrôle : 11.9.14 L'habitant est :  propriétaire  locataire  
 L' « Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 » :  est présente  n'est pas présente

**Caractéristiques de l'installation :**  
 Compteur : Classe Q<sub>max</sub> : 6 m<sup>3</sup>/h Fabricant : Iron N° : 2606097 Index : /  
69  
 Pression de service de l'installation intérieure : 21 mbar  

Appareils d'utilisation :	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : <u>2</u>	1 <u>C33</u>	<u>Chambon Budeon</u>	<u>25 kW</u>
	2	<u>Chambon New Line</u>	<u>4 kW</u>
	3		
	...		

**Conclusion :** Tout à l'ordre  
**L'installation neuve :**  
 est conforme aux prescriptions correspondantes<sup>(1)</sup> actuellement en vigueur et est techniquement sûre.  
 L'essai d'étanchéité donne satisfaction.  
**La nouvelle partie de l'installation :**  
 est conforme aux prescriptions correspondantes<sup>(1)</sup> actuellement en vigueur et est techniquement sûre.  
 L'essai d'étanchéité donne satisfaction.  
**L'installation existante :**  
 est conforme aux prescriptions correspondantes<sup>(1)</sup> qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et est techniquement sûre.  
 L'essai d'étanchéité donne satisfaction.  
 (1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les séries de normes NBN D 51 et NBN B 61 et les avis techniques ARGB et Cerga. Ces normes et règles de l'art portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.  
 Prescriptions appliquées .....

Date : 11.9.14

Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle  
[Signature]